

LA MÉTHODE COMPARATIVE DE MEILLET : STATUT ET LÉGITIMITÉ DES RECONSTRUCTIONS

Marie-José REICHLER-BÉGUELIN

ABSTRACT : The present article deals with A. Meillet's comparative approach in Indo-European studies and, more specifically with the epistemological status granted to reconstructed entities. According to Meillet's teacher Saussure, comparisons make sense only if they lead to reconstructions that are justified by their internal morphological regularity. Meillet, however, gives preference to the act of comparison itself. He finds in the mutual "rapprochement" of languages the only field of positive research, the only area where a diachronist can adduce evidence and make an original contribution to linguistic studies.

RÉSUMÉ : Le présent article aborde le problème de la méthode comparative de Meillet indo-européaniste, et plus précisément la question du statut épistémologique accordé aux entités reconstruites. Pour Saussure par exemple, qui fut le maître de Meillet, la comparaison n'a de raison d'être que si elle débouche sur des *reconstructions*, légitimées par leur propre régularité morphologique interne ; Meillet privilégie au contraire l'étape de la *comparaison*, et voit dans les rapprochements de langue à langue la seule positivité, le seul lieu où il soit possible au diachronicien d'« administrer la preuve », d'élaborer une démonstration scientifique véritable.

Plus que tout autre comparatiste, de manière inlassable, Meillet a livré ses réflexions sur les questions de méthode, qui tiennent une place considérable dans son œuvre par ailleurs si vaste. On trouve une synthèse de ses vues sur la question dans *La Méthode comparative en linguistique historique*, livre publié en 1925 à la suite d'une série de conférences données l'année précédente à Oslo. Mais il faut aussi lire, sur le même sujet, un grand nombre d'articles parus dans des revues savantes et repris dans les deux volumes de *Linguistique historique et linguistique générale* (I, 1921 et II, 1936). Il faut aller voir également les préfaces et conclusions de plusieurs de ses livres, qu'il s'agisse d'exposés généraux comme *l'Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de 1903 (dédiée à Saussure, rééditée six fois du vivant de Meillet), *Les Dialectes indo-européens* (1908), le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de 1925 préparé en collaboration avec Vendryes, ou encore des monographies particulières dont *l'Aperçu d'une histoire de la langue grecque* (1^{ère} éd. : 1913, livre dédié à Bréal) donne un bon exemple. Dans *l'Esquisse d'une histoire de la langue latine* de 1928, Meillet n'aborde pas à proprement parler la question de la reconstruction, mais il ne manque pas de présenter un exposé d'ensemble sur l'indo-européen et le moyen d'atteindre la préhistoire d'une langue en l'absence de témoignages écrits ou archéologiques, en même temps qu'il apporte une réflexion sur ce que l'évolution d'une langue particulière peut apporter à la connaissance des « faits généraux » entraînant le changement linguistique. On consultera enfin les considérations sur l'état des études de linguistique générale ou comparée, figurant par exemple dans les ouvrages de 1903 et de 1921.

Ce qui frappe à la lecture de tous ces textes, c'est que Meillet n'hésite jamais à reprendre à la base le problème de la méthode comparative pour en rediscuter à fond les données de sa manière à la fois ferme et limpide. Il s'avère aussi (cf. Swiggers, 1985) que la méthodologie décrite et préconisée par Meillet ne se laisse pas séparer de ses conceptions générales sur la langue et le changement linguistique, conceptions qui sont en bonne partie à la source de ce qu'on a appelé l'école sociologique française et qui ont marqué toute une génération de linguistes au début de ce siècle, surpassant même en importance l'influence de F. de Saussure si l'on en croit certains historiens de la linguistique (ainsi Mounin, 1975² : 39).

La présente étude a l'ambition limitée d'examiner un peu précisément quels furent le statut et le rôle des reconstructions dans la méthode comparative d'A. Meillet. On sait en effet que depuis ses débuts, la grammaire comparée des langues indo-européennes se propose de reconstruire, par un calcul inductif, une langue hypothétique, l'indo-européen (ou « indo-européen commun, langue

commune » comme dit souvent Meillet), censée être la langue-mère d'un certain nombre d'idiomes dont les ressemblances nombreuses et systématiques suggèrent qu'ils ont une origine identique. D'emblée donc, la grammaire comparée a ceci de fascinant que par définition, elle « reconstruit » un objet, les fragments présumés d'une langue antérieure dont il ne subsiste pas de témoignages tangibles directs, du moins pas de traces contemporaines à l'époque où l'indo-européen était en usage. Alors que d'autres sciences humaines ou exactes peuvent prétendre décrire, ou modéliser, des états de chose ou des états de fait qui font l'objet d'une appréhension cognitive, d'une connaissance antérieure au discours scientifique lui-même, l'objet qu'est l'indo-européen n'a aucun statut d'évidence perceptive préalablement au travail scientifique du savant. Il en résulte que tous les comparatistes ont eu à se poser par priorité (de manière explicite ou implicite), la question de la nature et de la fonction des entités obtenues par la démarche reconstructive. Cette question a certes des incidences linguistiques, mais elle relève aussi directement d'une épistémologie générale s'intéressant au rapport entre le *donné* et le *construit* dans l'élaboration des connaissances.

A ce statut référentiel tout particulier de la « langue commune », dont l'existence n'est que postulée, sont visiblement liées certaines particularités du discours scientifique des indo-européanistes qui, quand ils exposent leur méthode, sont amenés à la fois à souligner le caractère hypothétique des reconstructions, et à proclamer néanmoins le caractère scientifique et fiable de la méthode et de ses résultats. Il serait intéressant, à ce propos, de se livrer à une analyse systématique, et de suivre chez un bon nombre d'auteurs les traces discursives de cette oscillation entre prudence et certitude, qu'il s'agisse en fait d'adeptes de l'école formaliste, attachés au caractère « algébrique » des entités reconstruites, ou de partisans avoués ou non de l'école dite réaliste ou substantialiste, convaincus de restituer des formes « réelles ».

Autre conséquence : l'indo-européen n'étant pas une « évidence » immédiate, les reconstructions qu'on en suggère doivent être accréditées, légitimées : toute proposition de reconstruction se présente donc comme un fragment de discours argumentatif visant à obtenir l'adhésion, et utilisant pour cela un certain nombre de stratégies de preuve. Or nul ne s'est penché plus à fond et plus honnêtement que Meillet sur la notion de démonstration en grammaire comparée, et sur le problème du degré de probabilité des étymologies, problème qu'il a explicitement reproché à d'autres linguistes d'avoir laissé dans l'ombre :

... l'un des défauts les plus graves de beaucoup de dictionnaires étymologiques, c'est qu'ils n'indiquent pas assez les différences de valeur entre les

rapprochements. Si le linguiste ne dispose pas de coefficients pour noter ces différences, il ne manque cependant pas de moyens de les faire sentir et de la signaler. (Meillet, 1925 : 109)

Cette réflexion vigilante et approfondie sur les lacunes de la méthode et sur les moyens d'« administrer la preuve », sans cesse appuyée sur l'observation du fonctionnement des langues vivantes, aboutit à des remises en cause importantes, aptes à retoucher sérieusement l'image de l'indo-européen qu'on pouvait se faire à l'époque de Meillet. Après avoir montré que les langues indo-européennes ont connu des changements identiques mais conduits indépendamment, Meillet écrit par exemple :

Les traités de grammaire comparée procèdent souvent comme si tous les faits superposables des divers représentants d'une même « langue commune » remontaient à l'époque d'unité. Sans doute, les auteurs ne le croient pas au fond, et ils se garderaient assurément de l'affirmer ; ils indiquent même parfois des réserves à cet égard. *Mais l'exposé est présenté comme si les auteurs admettaient pareille hypothèse.* Tel est le cas notamment pour le remarquable *Grundriss* de Brugmann. Or, rien n'est moins conforme à la réalité. (1925 : 48-49, je souligne)

On voit donc d'ores et déjà à quel point, pour Meillet, la fiabilité de la méthode reconstructive dépend en quelque sorte d'une déontologie discursive de la part du savant qui présente ses résultats. En fait, dans sa conception de la linguistique diachronique, la problématique méthodologique apparaît liée chez lui à trois grands thèmes : l'appréciation (d'ordre épistémologique) de ce que j'appellerai le *triangle de la reconstruction* ; la réflexion (d'ordre éthique et aussi rhétorique) sur la notion de *preuve* ; enfin, le problème de la validation du modèle reconstruit par le recours au modèle des langues vivantes.

1. Appréciation du triangle de la reconstruction

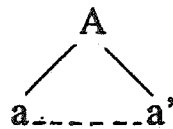
La tâche consistant à reconstruire une forme indo-européenne à partir de deux ou plusieurs formes attestées se fait en deux phases, qui sont aussi deux mouvements intellectuels pouvant recevoir un statut assez différent selon les chercheurs : la *comparaison* d'une part, la *reconstruction* de l'autre.

Chez F. de Saussure, qui fut comme on sait un des maîtres de Meillet, comparaison et reconstruction sont présentées comme deux phases étroitement solidaires d'une même opération :

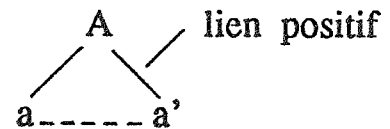
Si le moyen de reconstruire est de comparer, réciproquement la comparaison n'a pas d'autre but que d'être une reconstruction. (F. de Saussure, 1916 : 299)

Par ailleurs, Saussure enseigne à ses étudiants qu'il existe entre forme reconstruite et formes attestées un lien « positif, historique », alors qu'entre les formes comparées, la relation « horizontale » est « simplement établie par l'esprit, ineffective », situation qui, si l'on s'inspire des notes de Riedlinger, peut être symbolisée par les deux schémas suivants (cf. Reichler-Béguelin, 1980 : 24), dont le premier illustre la phase inductive de la démarche reconstructive, l'autre la phase déductive subséquente :

f. reconstruite :



f. attestées :



Ce qui est privilégié dans l'optique saussurienne, c'est donc le travail de reconstruction, présenté comme véritable but du diachronicien, la comparaison n'étant que le moyen de reconstruire : « La comparaison pure n'a pas même de valeur empirique et pratique » (*ibid.*).

Dans ses découvertes les plus spectaculaires et les plus caractéristiques, notamment (mais non seulement) celle de la nasale sonante (cf. Watkins, 1978) et celle des « coefficients sonantiques », la démarche saussurienne privilégie la reconstruction *interne*, et se passe pour ainsi dire de la comparaison de langue à langue. Devant les mystères que représentent les irrégularités d'un état de langue donné, il s'agit, pour le Saussure du *Mémoire*, de mettre à jour la régularité sous-jacente, algébriquement formulable, qui se révèle être la régularité morphologique authentique d'un état de langue antérieur. Le coup d'audace, ou le coup de génie, consiste donc à atteindre (presque miraculeusement) à la réalité linguistique antérieure, par une construction pourtant toute intellectuelle, ayant le statut de faisceau de présomptions ne prétendant pas au réalisme : une construction élaborée, au fond, à partir d'un matériau linguistique minimal (une règle de trois suffit).

Chez Meillet en revanche s'exprime une position passablement différente, à l'autre pôle du formalisme en même temps que complémentaire de celle de Saussure. Meillet est avant tout, comme il se présentait lui-même (cf. Vendryes, 1937), un *comparatiste*. Pour lui, « la correspondance seule est objet de science » (1964 = 1903 : 41, je souligne).

L'indo-européen est inconnu, et les concordances sont la seule réalité qu'ait à étudier le comparatiste. La grammaire comparée n'a pas pour but de reconstruire l'indo-européen (*ibid.* : VIII, je souligne).

Enfin, autre citation de l'*Introduction* qui va pour ainsi dire dans le sens inverse de ce que dira quelques années plus tard Saussure, et qui

révèle une dissension entre les deux linguistes sur le problème de l'assignation des statuts respectifs de « but » et de « moyen » :

Cette détermination [de la langue commune], qui ne saurait d'ailleurs être obtenue complètement, n'est pas l'objet de la grammaire comparée, elle n'est qu'un *moyen*. (p. 449)

Si Saussure met donc en relief le lien positif, « réel », qui relie une forme-but reconstruite aux formes attestées, Meillet, lui, ne voit de réalité que dans les correspondances observables : les correspondances sont « les seuls faits positifs » (1921 : 47). Privilégiant la comparaison par rapport à la reconstruction, Meillet cherche avant tout à établir l'existence des parentés linguistiques, en répondant à la question suivante : quels « types de concordances » supposent obligatoirement « une communauté de tradition » (1921 : 23) ? En permutant, dans le triangle de la reconstruction, le lieu de la relation positive et celui de la relation présomptive, il illustre une position théorique inverse de celle de Saussure :

f. reconstruite, *moyen* et non *but* :

correspondance, lieu de la positivité :



A mon sens, il n'est donc pas illégitime de parler d'une sorte de méfiance de Meillet pour la phrase reconstructive du raisonnement comparatif. C'est ce qui explique très probablement chez lui cette attitude face à la théorie des laryngales que Mayrhofer (1981 : 35 n.3) a joliment qualifiée de « monolaryngalisme par prudence », et qui peut apparaître surprenante, ou du moins peu compatible avec l'admiration très nette que Meillet a toujours affichée pour le *Mémoire* de Saussure (cf. Szemerényi, 1973 : 11, Mayrhofer, 1981 : 28). Il faut bien voir que ce qui importe pour Meillet, ce n'est pas la précision algébrique dans le détail des reconstructions, qui lui servent simplement de « moyen », de tremplin pour se représenter la préhistoire des langues attestées (cf. 1913 : 4 : « Grâce à la comparaison, on peut [...] se faire une idée, plus ou moins complète suivant les cas, de la préhistoire de chacun des idiomes de la famille indo-européenne »). Il peut dès lors s'en tenir, dans ses exposés didactiques notamment, à une sorte de vulgate où un seul « coefficient » (l'unique « schva » brugmannien) fait l'affaire, et où il n'est pas non plus obligatoire de faire entrer au fur et à mesure des rééditions tous les acquis de détail encore sujets à polémique : «... à qui a le souci de la certitude et d'une rigueur scientifique, ce qui importe avant

tout en pareille matière, c'est de savoir beaucoup ignorer », écrit-il dans une formule sévère (1964³ : VIII).

L'essentiel, pour le diachronicien qu'il est avant tout, consiste à ce que soit garantie une juste image des processus de changement linguistique, et notamment que soient triés d'une part les phénomènes relevant de tendances générales, d'autre part les innovations spécifiques (1925 : 97). Une de ses ambitions principales ayant été de fonder une phonétique et une morphologie générales évolutives, on comprend aussi qu'il ait été prioritaire pour lui de distinguer le petit nombre de « bonnes étymologies » (ou même les quelques « démonstrations étymologiques parfaites ») que permet la morphologie des langues indo-européennes des « fantaisies, plus ou moins laborieuses, des linguistes qui se contentent à bon marché » (1925 : 39).

2. La notion de « preuve » dans la méthode de Meillet

On vient de voir qu'il s'agit pour Meillet de donner en quelque sorte une assise scientifique à ce raisonnement comparatif où le modèle saussurien était tenté de situer essentiellement le domaine de la subjectivité du chercheur. Au bout du compte, après application de la méthode, ce qui est susceptible d'être prouvé aux yeux de Meillet, c'est la parenté des langues (voir 1921 : 87 et *passim*), alors que la reconstruction elle-même ne peut recevoir de vérification dans les données historiques, pour le cas de l'indo-européen en tout cas (1921 : 23). En accord avec ce qui a été dit jusqu'ici, la démonstration du comparatiste ne vise pas tant l'état de langue postulé pour la préhistoire que les concordances observées :

La preuve des parentés de langues fournie par la méthode comparative se suffit à elle-même, et elle est la seule valable. (1921 : 23, article de 1913 intitulé « Sur la méthode de la grammaire comparée »)

Le champ d'action de Meillet linguiste, c'est donc la comparaison, au sens large, faisant appel au plus grand nombre de données possibles, fondée sur une documentation à caractère encyclopédique : il suffit de consulter la bibliographie établie en 1937 par Benveniste pour se rendre compte que toute l'œuvre de Meillet garde les traces d'une préoccupation d'exhaustivité dans l'exploration du matériau empirique disponible. Intervient également l'appel à des critères externes, qu'ils soient historiques, sociologiques, anthropologiques, critères qui sont seuls aptes à expliquer pourquoi et comment les langues changent aux yeux d'un savant qui se propose de « substituer en linguistique à l'examen des faits bruts la détermination des procès »

(1921 : 232). Les rapprochements inter-langues sont favorisés dans cette conception « horizontale » de la grammaire comparée, en contraste avec les reconstructions internes où brillait Saussure. A la productivité de Meillet, sans doute liée à une confiance affichée dans l'extension du savoir, il est d'ailleurs intéressant d'opposer la destinée étrange du linguiste genevois qui, après une entrée fulgurante et précoce dans le monde de la science, s'est trouvé bientôt assailli de doutes, et a cessé peu à peu de publier le résultat de ses recherches (cf. Meillet, 1936 : 174 et 183 ; Benveniste, 1963 : 20).

Comment le comparatiste légitime-t-il ses rapprochements ? « En toute science, écrit Meillet, démontrer, c'est découvrir des faits qui apparaissent "évidents" » (1921 : 26). Or les « évidences » de la grammaire comparée sont d'abord à distinguer des ressemblances actuelles fortuites (1921 : 92), et tout le problème de méthode consiste à savoir « apprécier le hasard » (1925 : 103). La preuve consiste, par une argumentation adéquate et entraînant l'adhésion, à démontrer le mécanisme des apparences :

Au premier abord, le rapprochement surprend et l'on hésite à l'accepter. En réalité, il est sûr, et l'on peut le montrer aisément. (1925 : 107)

Ainsi est inauguré un superbe raisonnement par accumulation d'arguments, destiné à montrer la parenté, peu « évidente » au premier abord, du nom de nombre arménien *erku* « deux » avec lat. *duo*, gr. *dyō*, etc. (un des exemples favoris de Meillet : voir Reichler-Béguelin, à paraître). Dans un premier temps, Meillet observe que les nombres arméniens allant de *un* à *dix*, *erku* est la seule forme qui ne soit pas transparente au premier abord. L'hypothèse d'un emprunt, peu vraisemblable *a priori*, n'est pas confirmée par l'examen des langues voisines. Inanalysable en arménien même, *erku* présente très vraisemblablement la survivance d'une trace de duel telle que celle que l'on constate à la finale des formes latines *duo* et grecque *dyō*. Quant à l'initiale, qui fait difficulté, elle présente un traitement phonétique **dw-* > *erk-* qui se retrouve dans d'autres lexèmes et qui s'explique en arménien même en dépit de son étrangeté. Par ailleurs, Meillet souligne que *erku* ne saurait être un ancien dissyllabe, où la finale *-u* n'aurait pu se maintenir. L'argument déterminant réside toutefois pour lui dans une triple variation morphologique qui affecte la forme, en concordance avec ce qu'on retrouve dans les autres langues : *erku* alterne en effet avec **erko-* dans *erko-tasan* « douze » (alternance *-ō/ō̃* attestée en grec notamment), **erki-* dans *erkean* « de deux ans », cf. skr. *dvi-*, gr. *di-*, lat. *bi-*. Rigoureusement organisé par les articulateurs *Tout d'abord, En second lieu, Du reste, Toutefois*, le passage s'achève de manière péremptoire sur la formule :

Cette triple série de variations concomitantes exclut le hasard. La démonstration est ainsi achevée. (1925 : 108-109)

Il faudrait avoir le temps d'examiner plus en détail à la fois les procédés stylistiques et le statut linguistique des arguments invoqués : on se contentera de remarquer que rhétoriquement, ce passage fournit un exemple parfait de ce que Perelman et Olbrechts-Tyteca, dans leur *Traité de l'argumentation*, appellent l'« interaction par convergence » :

Si plusieurs arguments distincts aboutissent à une même conclusion [...], la valeur accordée à la conclusion et à chaque argument isolé en sera accrue, car il paraît peu vraisemblable que plusieurs raisonnements entièrement erronés conduisent à un même résultat. Cette interaction entre arguments isolés convergents peut résulter de leur simple énumération, de leur exposé systématisé, ou encore d'un "argument de convergence" explicitement allégué. (1983⁴ : 624)

L'appel conscient et maîtrisé aux procédés d'argumentation par convergence est peut-être un des traits les plus frappants du discours scientifique de Meillet, combiné avec son sens exceptionnel des définitions, des formules frappantes et concises (cf. à propos de la notion de *dialecte* : « Ce qui caractérise d'abord le "dialecte", c'est donc la *diversité* dans l'*unité*, l'*unité* dans la *diversité* » (1925 : 54, je souligne l'antimétabole).

Meillet relève par ailleurs que plus singuliers sont les faits, plus probantes sont les concordances (1925 : 27) ; la preuve de la parenté doit donc être cherchée dans les anomalies, les phénomènes arbitraires et asémiotiques, qui excluent la possibilité d'innovations parallèles ou d'emprunts.

Certes, la valeur des concordances est inégale, et Meillet doit reconnaître, comme Saussure, que leur estimation n'est pas indépendante du point de vue du linguiste :

... il dépend du tact, du jugement, du bon sens des linguistes de tirer des faits le parti qui convient [...]. Ce « coefficient personnel » explique beaucoup de divergences entre les linguistes. Et il y a des esprits faux qui ne sont pas capables d'apprécier la juste valeur d'aucun rapprochement. (1925 : 104)

D'après ce passage, intéressant parce qu'il utilise un vocabulaire axiologique (*juste/faux*) et qu'il ouvre la porte à l'argumentation d'autorité, extrêmement répandue en grammaire comparée, la validation des concordances dépend également de la personne qui les propose, dont l'intuition linguistique, la longue expérience et la fréquentation des faits peuvent aussi servir de caution à un raisonnement comparatif.

3. Image de l'indo-européen et modèles des langues vivantes

Comme les autres comparatistes, mais plus rarement sans doute, Meillet témoigne tout de même à l'occasion d'une foi relative dans ces reconstructions qu'il se refuse par ailleurs à survaloriser ; il est des passages de son œuvre où il leur reconnaît une certaine « justesse ». Ainsi, dans le cas des langues romanes, « seule la comparaison indique [les formes du latin écrit] qui ont une valeur pour l'histoire ultérieure de la langue » : par exemple, la reconstruction opérée à partir de fr. *oreille*, it. *orecchia*, esp. *oreja*, permet d'indiquer que tous trois sont issus du dérivé latin *auricula*, alors que les textes latins, fournissant aussi bien *auris* que *auricula*, ne sont d'aucune utilité pour indiquer laquelle des deux formes est promise à supplanter l'autre (1925 : 15). Le témoignage historique apparaît dans ce cas plus trompeur que la restitution opérée à partir des éléments attestés ; du moins ce témoignage doit-il être réenvisagé à travers la forme obtenue grâce à la reconstruction.

Certes, la comparaison « ne fournit pas une langue réelle, avec tous les moyens d'expression que comportait cette langue » (1925 : 15), mais l'observation actuelle des phénomènes dialectaux, les progrès de la géographie linguistique que Meillet a suivi avec l'intérêt que l'on sait, contribuent à cautionner l'image qu'il est possible de se faire de l'indo-européen grâce à la comparaison. Voici peut-être le passage où l'illustre savant s'exprime le plus positivement à propos de la langue reconstruite :

Cette coïncidence entre des types de faits actuellement observables et ceux qu'on est amené à attribuer à l'indo-européen montre *combien réelle est l'image* que la comparaison amène à se faire de l'indo-européen. Il ne s'agit pas d'un simple schéma, mais d'un objet varié comme la réalité elle-même. (1925 : 58, je souligne)

Pour que l'indo-européen restitué puisse prétendre figurer un modèle vraisemblable, il est toutefois impératif qu'il y ait une solidarité entre l'histoire et la description, car la validation des reconstructions passe en définitive par une amélioration de la connaissance des langues vivantes et de leurs conditions d'emploi. A la fin de *La Méthode comparative en linguistique historique*, Meillet se désole du fait qu'on ne dispose pas d'études détaillées sur le français réellement en usage :

Ce qui importe au linguiste, c'est de connaître comment les gens qui parlent français se comportent vis-à-vis des règles. Or, on n'a là-dessus que des idées vagues ; il n'a été fait aucune enquête méthodique, à peine quelques sondages partiels. (1925 : 112)

Tout le chapitre tourne autour de la question du besoin de faits nouveaux, autour des enquêtes rigoureuses qu'il reste à entreprendre, du progrès dans la documentation dont dépend « l'avenir de la linguistique » (116). Pour utiliser des termes saussuriens, on pourrait dire que chez Meillet, la reconstruction diachronique est étroitement solidaire de l'étude synchronique actuelle, celle-ci étant seule susceptible, en dernière analyse, de lui fournir des instruments heuristiques ainsi que des moyens de validation. C'est dans ce sens que Meillet affirme ailleurs :

Il n'y a ainsi, au fond, en ce qui concerne l'étude positive des langues particulières, qu'une seule discipline grammaticale, à la fois descriptive et historique. (1921 : 48, article de 1918)

L'observation de la variation linguistique et des phénomènes de bilinguisme conduit même le savant français, dans un passage prémonitoire et trop rarement relevé, à envisager la possibilité d'une méthodologie nouvelle :

Au cas où l'on devrait faire état de deux systèmes initiaux et de réactions de l'un sur l'autre, les méthodes ne suffiraient pas. (1925 : 83)

En fait le problème est bien là, et reste de première actualité aussi bien pour le synchronicien que pour le diachronicien d'aujourd'hui. Toute évolution de la langue prend sa source dans un phénomène de variation : or la restitution telle qu'elle est opérée par la grammaire comparée traditionnelle ne reconstruit habituellement que des formes uniques, laissant le changement proprement dit hors de notre vue.

Conclusion

De cet examen de la méthode illustrée et préconisée par Meillet indo-européaniste, il ressort que le linguiste français est moins proche qu'on aurait pu le penser de son maître F. de Saussure. Bien sûr, les deux savants partagent l'exigence, maintes fois proclamée, de décrire chaque fait de langue dans le système auquel il appartient, ainsi que le souci de généralisation, le refus de l'atomisation des faits. Même la recherche de phénomènes évolutifs généraux, qu'on imaginerait plus spécifique à Meillet, n'est pas absente des préoccupations de Saussure, comme nous l'apprennent les témoignages disponibles de son enseignement de grammaire comparée à Genève (cf. Reichler-Béguelin, 1980 : 91-93). Pourtant, la fonction épistémologique accordée aux formes reconstruites n'est pas la même, et les deux hommes, on l'a vu, situent différemment la place de la subjectivité du chercheur dans l'application de la méthode comparative.

Il est probable qu'il faille chercher la cause de cette dissension dans deux façons bien distinctes de considérer l'objet *langue* : pour l'auteur du *Mémoire*, la langue (concept qui émane incontestablement d'une certaine représentation qu'il s'est faite de l'idiome reconstruit) est un réseau autonomisable de relations formelles dont la régularité même, du fait qu'elle reflète une *grammaire*, garantit l'authenticité (Reichler-Béguelin, 1988). Quant à Meillet, il participe d'un courant d'idées qui, en dépit du structuralisme naissant, reste attaché aux phénomènes d'expressivité, refuse d'exclure les problèmes de mise en pratique du langage, de ses conditions d'emploi (on pourrait, toutes proportions gardées, rapprocher le cas de C. Bally, cet autre disciple de Saussure préoccupé par les phénomènes liés à l'énonciation).

Dans l'optique de Meillet, centrée avant tout sur la diachronie, une langue n'est rien sans la masse parlante qui en fait usage, sans la « nation consciente de son unité », et pourtant dialectalement et socialement différenciée, dont elle présuppose pragmatiquement l'existence (cf. Puech et Radzynski, 1978 : 50). Derrière le fait social *externe*, dont la considération est indispensable à qui veut expliquer le changement, s'éclipse quelque peu la spécificité linguistique *interne* qui est au centre de la révolution théorique saussurienne. L'image de l'indo-européen telle qu'elle apparaît dans l'œuvre de Meillet est étroitement tributaire de cette priorité donnée à l'historique par rapport au structurel. On comprend mieux dès lors que Benveniste, dans la préface de sa thèse par ailleurs dédiée à Meillet, ait pu éprouver le besoin de réintroduire, dans l'étude de la langue originelle, l'analyse de l'appareil formel, des alternances morphologiques et des structures radicales, rendant ainsi consistance et positivité au concept même d'indo-européen :

Depuis le *Mémoire* de F. de Saussure, le problème de la structure des formes indo-européennes elles-mêmes a été presque complètement négligé. Il paraît communément reçu qu'on peut analyser l'évolution de l'indo-européen sans se soucier de ses origines, qu'on peut comprendre des résultats sans pousser jusqu'aux principes [...].

La tâche la plus urgente est donc de restaurer la notion d'indo-européen, en l'arrachant à cette conception empirique et au fond négative : est indo-européen tout et cela seulement qui, postulé par la comparaison, ne résulte pas d'une innovation. (Benveniste, 1935 : 1)

Dans ce débat discret qui oppose Saussure et Benveniste d'une part, Meillet de l'autre, à propos de l'image et du statut attribuables aux entités reconstruites, la divergence de points de vue relève peut-être de ces deux manières théoriquement opposées d'aborder les faits de langue que R. Simone appelle « paradigme de l'arbitraire » et « paradigme de la substance », tous

deux bien représentés dans l'histoire des diverses disciplines linguistiques (Simone, 1988). Reste à savoir, malgré cela, s'il convient de considérer que Meillet a été atteint de « quasi-surdité » (Mounin 1975², 44) face à l'héritage le plus original de Saussure, ou si, au contraire, le linguiste français n'a fait que pressentir (cf. Meillet, 1916) certains écueils de l'immanentisme que les sociolinguistes et les pragmaticiens modernes n'ont pas manqué de rencontrer et de chercher à surmonter après lui. Sans vouloir à tout prix trancher cette question, revenons une dernière fois à Meillet indo-européaniste, et plus précisément à l'intéressante définition qu'il a donnée, dans sa thèse de 1897, de la notion de racine indo-européenne, définition assortie d'une réflexion sur le mode d'existence qu'il convient de reconnaître aux racines, aux suffixes et aux désinences dans la langue originelle présumée :

eiusdem radicis eae omnes dictiones habendae sunt quae, cum ex eisdem radicis litteris ducantur, significationis diversitatem non maiorem praebent quam quae e suffixis et terminationibus efficiatur. (1897 : 9)

etenim re uera in indo-europea lingua radices, suffixa et terminationes neque separatim existebant et tamen exitisse haud absurde dici possunt, quoniam in uariis dictionibus singula multis modis commutabantur. (1897 : 12-13)

On ne peut qu'être frappé par le caractère entièrement morphologique du raisonnement : les unités sont identifiées par leur signification d'une part, et d'autre part elles sont légitimées par leurs possibilités de *commutation* dans des vocables différents. Ici comme ailleurs, Meillet recourt clairement aux critères synchroniques, dès qu'ils sont susceptibles d'entraîner une vision mieux étayée empiriquement de la langue reconstruite, ni idéalisée, ni mythifiée, ni fétichisée par le savant qui en élabore l'image.

RÉFÉRENCES

- Benveniste, Émile (1935). *Origines de la formation des noms en indo-européen*. Paris : Maisonneuve.
- Benveniste, Émile (1937). « Bibliographie des travaux d'Antoine Meillet ». *BSL* 38, 43-68.
- Benveniste, Émile (1963). « Saussure après un demi-siècle ». *CFS* 20, 7-21.
- Mayrhofer, Manfred (1981). *Nach hundert Jahren. Ferdinand de Saussures Frühwerk und seine Rezeption durch die heutige Indogermanistik*. Heidelberg : Carl Winter.
- Meillet, Antoine (1897). *De indo-europea radice *MEN- "mente agitare"*. Paris.
- Meillet, Antoine (1908). *Les dialectes indo-européens*. Paris (2^e éd. 1922).
- Meillet, Antoine (1913). *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*. Paris (4^e éd. 1935).

- Meillet, Antoine (1916). *Compte-rendu du Cours de linguistique générale* de F. de Saussure. *BSL* 20, 32-36.
- Meillet, Antoine (1921). *Linguistique historique et linguistique générale I*. Paris.
- Meillet, Antoine (1925). *La Méthode comparative en linguistique historique*. Oslo et Paris.
- Meillet, Antoine (1928). *Esquisse d'une histoire de la langue latine*. Paris (3^e éd. 1933).
- Meillet, Antoine (1936). *Linguistique historique et linguistique générale II*. Paris.
- Meillet, Antoine et Vendryes, Joseph (1925). *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Paris (2^e éd. 1948).
- Mounin, Georges (1975). *La Linguistique du XX^e siècle*. Paris : PUF, 2^e éd.
- Perelman, Ch. et Olbrechts-Tyteca, L. (1983). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 4^e éd.
- Puech, Christian et Radzynski, Annie (1978). « La langue comme fait social : la fonction d'une évidence ». *Langages* 49, mars 1978, 46-65.
- Reichler-Béguelin, Marie-José (1980). « Le consonantisme grec et latin selon F. de Saussure : le cours de phonétique professé en 1909-1910 ». *CFS* 34, 17-97.
- Reichler-Béguelin, Marie-José (1988). « Des formes observées aux formes sous-jacentes ». Pré-publication du Colloque *Présence de Saussure*, Genève, 21-23 mars 1988 (actes à paraître dans les *CFS*).
- Reichler-Béguelin, Marie-José (à paraître). « La notion de preuve en grammaire comparée des langues indo-européennes ». Actes du Colloque *Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage*, Fribourg, 11 et 12 mars 1988. Berne : Lang, coll. Sciences pour la communication.
- Saussure, Ferdinand de (1878). *Mémoire sur le système primitif des voyelles en indo-européen*. Leipzig.
- Saussure, Ferdinand de (1916). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot (éd. critique par T. De Mauro, 1972).
- Simone, Raffaele (1988). « Vers une nouvelle grammaire des fautes ? » Pré-publication du Colloque *Présence de Saussure*, Genève, 21-23 mars 1988 (actes à paraître dans les *CFS*).
- Swiggers, Pierre (1985). « La linguistique historico-comparative d'Antoine Meillet : théorie et méthode ». *CFS* 39, 181-195.
- Szemerényi, Oswald (1973). « La théorie des laryngales de Saussure à Kurylowicz et à Benveniste. Essai de réévaluation ». *BSL* 68, 1-25.
- Vendryes, Joseph (1937). « Antoine Meillet ». *BSL* 38, 1-42.
- Watkins, Calvert (1978). « Remarques sur la méthode de F. de Saussure comparatiste ». *CFS* 32, 59-69.

Reçu mai 1988

Université de Fribourg
Séminaire de Linguistique
française
adresse de l'auteur :
5, rue des Charmilles
CH-1203 Genève